







de ces résultats encourageants, certains signaux relevés par l'enquête sont plus préoccupants, comme l'érosion du lectorat des jeunes ou le fait que de nombreux Français restent éloignés de la lecture pour des raisons socio-culturelles, linguistiques ou parce qu'ils se trouvent « empêchés » (milieu social défavorisé, milieu carcéral, milieu hospitalier, etc.).

Face à cette situation, la ministre de la Culture et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, vont, durant cette année, amplifier et ancrer dans la durée un ensemble d'actions entamées depuis 2017, tout en développant de nouvelles initiatives.

## Pass Culture : permettre à tous les jeunes de 18 ans d'accéder à la Culture

Après deux phases d'expérimentation dans 14 départements à partir de février 2019 qui ont confirmé l'engouement des adolescents et jeunes adultes pour la culture et ses multiples richesses, la généralisation du Pass Culture à l'ensemble du territoire depuis le 20 mai dernier va permettre à tous les jeunes de 18 ans de bénéficier de 300 euros pour découvrir des activités culturelles.

825 000 jeunes âgés de 18 ans vont ainsi pouvoir découvrir la diversité de l'offre culturelle à partir de la plateforme dédiée, par exemple une visite exclusive du Louvre Lens, une visite de la Cité internationale de la

bande dessinée d'Angoulême, une master-class avec des street-artistes du Voyage à Nantes, des rencontres dans les librairies partenaires autour du thème du « manga » et de « l'amour à



18 ans » ou une participation lors du Disquaire Day.

A l'occasion d'un déplacement aux côtés du Président de la République à Nevers le 21 mai dernier, la ministre de la Culture, Roselyne Bachelot, a souligné que « le Pass Culture permet de lever les

*freins financiers qui empêchent trop de jeunes de pouvoir accéder à la Culture, mais il vise également le frein symbolique qui agit lorsque l'on ne soupçonne même pas l'existence d'une pratique culturelle ou que l'on pense : ça n'est pas pour moi ».*

Depuis le lancement du Pass Culture, 165 000 utilisateurs se sont inscrits (nombre qui a doublé en un an), près de 1,2 million de réservations (nombre multiplié par 10 en un an) et 80 000 recherches hebdomadaires en moyenne ont été effectuées sur l'application.

Côté opérateurs culturels, les données sont également au beau fixe, avec en plus une belle marge de progression : 4 628 acteurs culturels physiques permanents sont référencés depuis le lancement de l'application et plus de 2,3 millions d'offres sont actuellement disponibles sur le Pass Culture.

A partir de janvier 2022, le Pass Culture sera étendu aux collégiens à partir de la 4e (25 € par élève en 4e, idem en 3e pour des projets collectifs avec la classe), et aux lycéens (50 € par élève et par an pour des sorties collectives et / ou des achats individuels).

**Pour bénéficier du Pass Culture, il suffit de télécharger sur votre smartphone ou votre ordinateur l'application dédiée et vous y inscrire : <https://pass.culture.fr/>**



## « Le Patrimoine pour tous » à l'honneur de la 38<sup>e</sup> édition des Journées européennes du Patrimoine

Après la longue période de fermeture des lieux culturels que nous avons connu, les Journées européennes du Patrimoine qui se dérouleront du **18 au 19 septembre** prochains offriront à tous l'occasion de se rassembler autour de la richesse du patrimoine français avec un thème fédérateur : « Patrimoine pour tous, ensemble, faisons vivre le patrimoine ».

Partout en France les propriétaires publics et privés de monuments historiques, les associations de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, les restaurateurs et conservateurs de biens patrimoniaux, guides conférenciers et architectes se mobiliseront pour accueillir le public dans une multitude de lieux. Plus que jamais en cette particulière, le ministère de la Culture et ses partenaires se mobilisent pour donner à tous les Français l'occasion de se retrouver, de

partager, d'apprendre et de s'émerveiller ensemble.

Le programme complet des Journées européennes du patrimoine 2021 est accessible en ligne : <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr>



A cette occasion, l'hôtel de la préfecture ouvrira ses portes au public le dimanche 19 septembre de 14h00 à 18h00. Des visites gratuites seront organisées pour découvrir cet édifice inspiré de l'architecture Louis XIII, construit entre 1864 et 1880 avec un parc de 4,7 hectares où une cinquantaine d'essences différentes âgées de 50 à 200 ans sont présentes.

## Soutenir le développement de la Culture de proximité

Dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers culturels créatifs », le ministère de la Culture mobilise une enveloppe exceptionnelle pour favoriser l'entrepreneuriat et les commerces culturels.



Le quartier culturel devra constituer un tiers-lieu ou un réseau de commerces regroupés autour d'un tiers-lieu. Ce dernier devra opérer les 3 activités suivantes :

- la structuration d'entreprises ou des activités d'acteurs culturels (espace de type incubateur) ;
- le soutien au développement de commerces culturels indépendants (mise à disposition d'outils d'accompagnement par exemple autour de la communication, de la gestion financière ou de la mise en réseau des acteurs) ;
- l'organisation d'événements ou d'expositions temporaires, par exemple avec la contribution d'étudiants en formation dans les métiers de l'art.

Le dispositif bénéficie de 3 M€ sur 2 ans. La subvention maximum pour un projet sera de **150 000 €**. Les financements possibles sont larges et peuvent concerner l'aménagement ou l'équipement

**15 sept 2021**





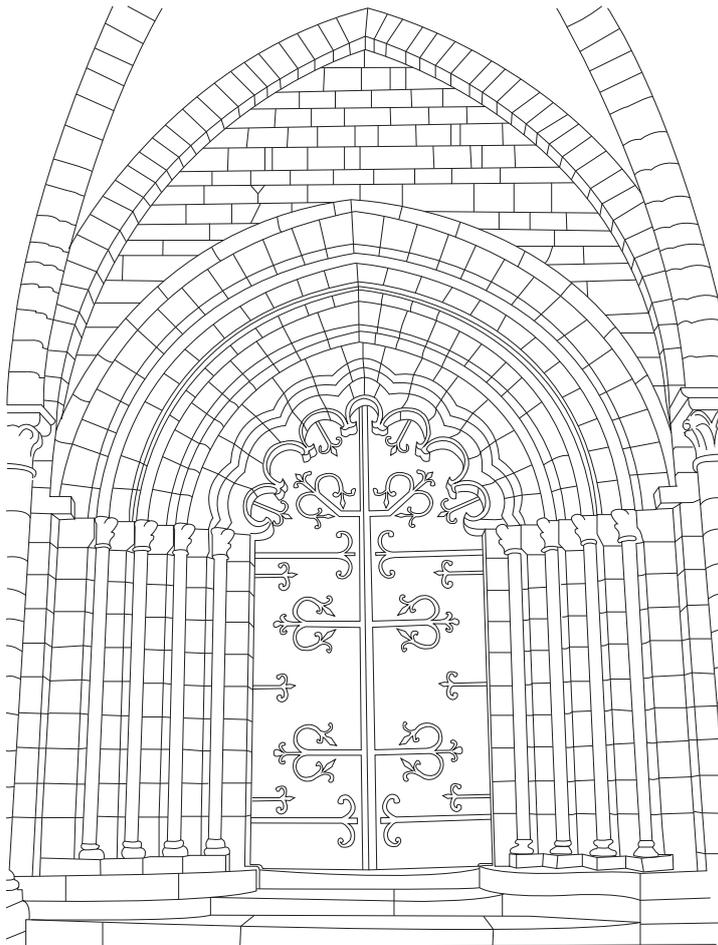
# Valoriser le patrimoine français à l'aide des outils numériques grâce à l'appel à manifestation d'intérêt « Culture, Patrimoine et Numérique »

Il s'agit pour des acteurs du monde culturel, notamment des entreprises, de mettre en valeur le patrimoine français à l'aide des outils numériques. Les possibilités sont très larges et peuvent se concentrer notamment sur la numérisation, la création, la production, la valorisation ou la diffusion de contenus en relation avec les œuvres, les monuments ou le savoir-faire français. Le fond est doté d'une enveloppe de 100 M€ et vise à la formation de « sociétés de projets » entre les acteurs du monde privé.

L'ordre des montants alloués va de 1 à 10 M€, il s'agit donc de projet d'une certaine envergure. Les modalités complètes de l'AMI sont disponibles par le lien.

L'AMI est ouvert jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour plus d'informations sur cet appel à manifestation d'intérêt : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique>



Grâce au « plan 10 000 jeunes », le ministère de l'Intérieur s'est engagé à offrir plus de 10 000 stages, contrats d'apprentissage et autres opportunités, à des collégiens de troisième, lycéens, apprentis et aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques), sur l'année scolaire 2021-2022. Dans ce cadre, la préfecture de la Corrèze a accueilli 53 jeunes qui ont pu découvrir les métiers et les missions des agents du ministère de l'intérieur et développer de nouvelles compétences professionnelles.

*Portail de la cathédrale de Tulle par Maxime Widemann, étudiant en école de webdesign et stagiaire à la préfecture durant un mois dans le cadre du plan 10 000 jeunes.*

**15 sept 2021**